



## EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 213 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

CONSIDÉRANT QUE la rue Montigny, soit la route provinciale 117, qui comporte trois voies, est une rue fort fréquentée;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme est situé sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE face à cette route se situe le boulevard Jean-Baptiste-Rolland où se trouve une résidence d'au moins 656 logements pour personnes âgées autonomes;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes se dirigent fréquemment vers l'hôpital à pied;

CONSIDÉRANT QUE des restaurants sont situés face à l'hôpital et que plusieurs employés et usagers de l'hôpital s'y déplacent;

CONSIDÉRANT QU'une demande de traverse piétonnière a déjà été déposée à la Ville de Saint-Jérôme, le 30 mai 2013, et qu'aucun suivi n'a à ce jour été fait;

CONSIDÉRANT QU'une traverse piétonnière a été construite devant le Palais de Justice de Saint-Jérôme, rue de Martigny, alors que des feux de circulation sont accessibles à une distance de marche;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une pétition recevable au municipal sera fait, mais que cette dernière n'est pas recevable au provincial, d'où la présente;

CONSIDÉRANT QUE des piétons continuent de ne pas se rendre aux coins des rues où il y a un feu de circulation et traversent directement devant l'endroit le plus fréquenté, soit l'entrée principale de l'hôpital;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est compromise et que des blessures arrivent fréquemment;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement du Québec veille à ce qu'une traverse piétonnière soit construite devant l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme**

*23 mars 2017*

**Date de signature de l'extrait**